

« les décisions judiciaires sont un gisement d'informations à exploiter par les veilleurs »

Thibault du Manoir de Juaye est avocat à la cour et spécialiste de l'intelligence économique (IE).

Il est ancien auditeur de l'Institut des hautes études de la sécurité et de la justice et de l'Institut des hautes études de défense nationale, session IE, ainsi que membre du collège permanent de l'Académie de l'IE. Il intervient régulièrement à l'École nationale d'administration, à l'École européenne d'IE et dans d'autres universités ou grandes écoles. Auteur de « Les robes noires dans la guerre économique », il répond aux questions d'Archimag.

Archimag. Comment l'idée de votre ouvrage vous est-elle venue ?

C'est une idée que j'ai depuis 2007-2008. Mes précédents ouvrages portaient sur l'intelligence économique, sous un angle technique et juridique, en adoptant largement le point de vue de l'entreprise. Avec « Les robes noires dans la guerre économique » (1), j'ai voulu faire partager ces approches au plus grand nombre, montrer ce qu'apporte un éclairage fondé sur les techniques de l'IE et du droit. À travers différentes affaires, je me suis attaché à étudier ce qui se passe non seu-

lement dans le prétoire, mais aussi dans les relations entre le prétoire et le monde extérieur. En un mot, pour beaucoup d'affaires, les aspects judiciaires ne sont que la partie immergée d'un iceberg.

Quels exemples d'affaires avez-vous pris ?

J'ai d'abord parlé de l'affrontement entre Greenpeace et Areva sur la question des déchets nucléaires et de leur traitement dans l'usine de la Hague. Où l'on voit comment le « petit » avocat de Greenpeace, maître Alexandre Faro, après des années de procédures, réussit à faire trébucher le Goliath du nucléaire. Réaction d'Areva : elle obtient un changement de la loi. Il y a eu trois champs de bataille : l'un judiciaire, l'autre médiatique et le dernier au parlement

Dans la deuxième affaire que vous expliquez, il est encore question de déchets nucléaires.

Oui, cette fois-ci, l'acteur principal est l'Agence nationale pour les déchets radioactifs (Andra) qui gère des lieux d'enfouissement et décèle dans la Champagne un terrain idéal. D'où la montée au créneau d'un autre acteur, le Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC). Le champagne représente quatre milliards d'euros de chiffre d'affaires et un grand nombre d'emplois ; imaginez le désastre si on l'associe aux déchets nucléaires... Les ex-soixante-huitards de Greenpeace et les vieilles familles de la Champagne n'avaient a priori rien en commun. Ils font pourtant objectivement cause commune pour se battre contre les risques de rejets. Et notamment contre un décret de l'État, daté de 2006, qui autorise après coup des fuites radioactives. Mais là où Greenpeace cherche la publicité, le CIVC préfère la discrétion, plus rassurante pour le consommateur. Par ailleurs, les élus locaux voient dans l'accueil des déchets une manne financière pour leur

collectivité. Les intérêts sont multiples et divergents. Le Conseil d'État tranche avec une décision jugeant l'intensité des rejets trop faible pour porter atteinte à l'environnement. Mais la contre-attaque s'organise sur trois fronts simultanés : faire entrer la Champagne - et ses caves ! - au patrimoine de l'Unesco, créer un nouveau parc naturel et modifier les règlements de ceux existants et, enfin, étendre l'Appellation d'origine contrôlée Champagne. L'avenir dira si cette stratégie est payante pour réduire la portée de la décision du Conseil d'État.

En troisième exemple, vous entrez dans l'univers des télécoms.

En effet, avec Xavier Niel, patron hors du commun d'Iliad, maison mère de l'opérateur Free. Xavier Niel est un véritable fou furieux de la procédure. Mais sa persévérance lui vaudra de faire tomber le monopole de France Télécom. Free est le dernier acteur arrivé sur le marché de la licence 3G. Pour des raisons techniques et de couverture géographique, il est obligé de trouver des accords avec les premiers venus. Or, France Télécom ne cesse de freiner pour préserver son monopole, multipliant les obstacles au raccordement de clients à ses concurrents et à leur fidélisation chez eux. À chaque fois, Free attaquera en justice, jusqu'à devenir numéro deux des opérateurs. Parallèlement, un allié indirect joue en sa faveur, l'autorité indépendante Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep, ex-ART). L'Arcep, que chacun cherche à instrumentaliser, défend le respect de la concurrence sur le marché. Ici encore, les affrontements dans et hors prétoire continuent.

Comment avez-vous choisi les exemples présentés dans l'ouvrage ?

J'ai eu un souci de montrer des stratégies hors prétoire différentes ce qui m'a amené à choisir les affaires que j'ai évoquées.

Rien n'a été publié à ce jour sur l'affaire de Champagne, sur la bataille des chais contre déchets. Pour les autres affaires, la presse a relaté ponctuellement certaines de décisions que j'évoque. Mais personne n'avait jusqu'à présent rassemblé ces éléments épars pour leur donner une unité. Mon ouvrage apporte une synthèse mettant en perspective ces décisions, et je propose en outre une analyse des stratégies sous-jacentes. Les dessous de ces guerres juridiques montrent comment une partie peut chercher des appuis, influencer pour faire modifier un texte, infléchir la position d'une haute autorité...



« Je garde un document à l'appui de chaque affirmation »

Thibault du Manoir de Juaye

Toutes les entreprises devraient-elles employer des avocats ?

Des avocats ou des services juridiques. On ne peut en effet plus concevoir une stratégie économique sans service juridique. D'ailleurs, dans les grandes entreprises, de plus en plus de directeurs juridiques ou d'avocats font partie du comité de direction. Ils y promeuvent à la fois une stratégie de protection et une stratégie de la preuve, cherchant à se prémunir en cas d'attaque. C'est une tendance mondiale.

Pensez-vous qu'aujourd'hui, un veilleur doit être juriste ?

D'abord un petit rappel : les décisions judiciaires contiennent des faits souvent importants sur la vie des entreprises. Il y a un gisement énorme d'informations que bien souvent un veilleur ne pense pas à exploi-

ter. C'est d'autant plus facile que les décisions de toutes les cours d'appel de France et de Navarre sont accessibles sur banque de données. Ces informations peuvent être elles-mêmes l'extrémité d'un fil d'Ariane. Il y aura par exemple les références d'un salarié ou d'un partenaire commercial qui, compte tenu d'un différend porté devant les tribunaux, seront enclins à parler et à fournir des informations. Le fait d'avoir une formation juridique est un plus, car cela permet d'anticiper les stratégies judiciaires et médiatiques. Le lien entre ces deux domaines est de plus en plus fort. On

ne peut plus faire l'économie du droit et de la communication. Gagner juridiquement est une chose, mais il faut aussi gagner médiatiquement.

À charge pour toute grande entreprise impliquée dans un procès de recourir à des conseillers en communication ?

Je suis persuadé que dans les affaires sensibles générant des effets boule de neige, des plans médias sont conçus dès le départ. Ils suivent deux axes : d'une part, la médiatisation de la procédure judiciaire elle-même et, d'autre part, la relance médiatique grâce à cette procédure. Regardez l'exemple des magasins Leclerc. Ils prennent le risque de ne pas respecter la loi en matière de distribution de médicaments, en employant l'argument de la liberté d'entreprendre et en sachant qu'ainsi les médias parleront

d'eux. Résultat, une campagne de communication à moindres frais.

Un avocat doit-il alors devenir expert en communication ?

Si certains avocats sont à eux seuls des objets médiatiques, les autres ne sont pas du tout formés aux médias. Avec l'idée de stratégie médiatico-judiciaire, le rôle de l'avocat prend une nouvelle dimension. Et lorsque l'on parle de médias, il ne s'agit pas seulement de la télévision et de la presse papier, mais aussi du buzz sur internet.

Quelles sources d'information avez-vous utilisées pour votre ouvrage ?

La justice est publique. Il existe différentes bases de données juridiques où l'on retrouve toutes les affaires. Dans un jugement rendu devant le conseil des prud'hommes, par exemple, vous avez accès jusqu'à la lettre de licenciement qui révèle le montant d'un salaire, les coordonnées de l'employé, etc. C'est une mine d'informations. Je me suis servi de ces bases de données et des décisions de justice et, bien sûr, j'ai croisé mes informations avec d'autres sources, par exemple en téléphonant à telle ou telle partie ou personne proche. Au total, j'ai recueilli énormément d'éléments, hormis pour les télécoms qui sont un milieu très hermétique.

Comment avez-vous géré cette masse d'informations ?

La préservation des informations recueillies a été une préoccupation omniprésente tout au long de mon travail. Je cite des noms, je parle d'affaires qui continuent à avoir des développements ou des ramifications. J'ai dû faire en permanence attention à ne pas sombrer dans la diffamation. Je garde un document à l'appui de chaque affirmation. L'ensemble est stocké en plusieurs exemplaires en différents lieux sûrs ! ■

Propos recueillis par Michel Remize

(1) « Les robes noires dans la guerre économique », Nouveau Monde Éditions, 2011. Voir page 43 la présentation de cet ouvrage.